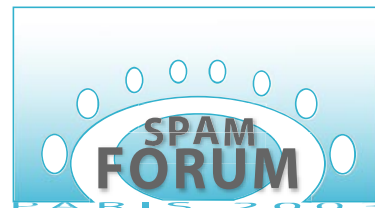


Les organisateurs :



Frédéric Aoun et **Bruno Rasle** sont les auteurs du livre « Halte au Spam » (éditions Eyrolles) et les organisateurs du premier colloque dédié au Spam en France, le « Spam Forum Paris ». Ils publient également des contributions et des réflexions sur ce sujet, disponibles sur le site www.halte-au-spam.com, parmi lesquelles « Les logiciels sociaux sont-ils une menace ? », « Quels conseils peut-on donner aux professionnels du Marketing Direct, dans le cadre de la loi « pour la confiance dans l'économie numérique ? » ou encore

« Faut-il craindre les effets pervers des parades anti-spam ? ». Tous deux précurseurs dans le domaine de la qualité de service sur les réseaux informatiques, ils sont aujourd'hui consultants spécialisés sur l'optimisation de l'usage d'Internet en entreprise.



Les intervenants :

Nigel Barnett est Enseignant-Chercheur à l'Institut national des télécommunications (INT Evry). Il est membre, co-fondateur d'OSTIC, l'Observatoire des Stratégies de Technologie de l'Information et de la Communication. « *Les deux fléaux majeurs sur l'Internet sont les virus et le spam. Séparément ils représentent une nuisance considérable mais, depuis leur alliance dévastatrice, qui remonte à la fin de l'année dernière, nous sommes confrontés à un problème qui peut éventuellement détruire une des premières pierres de la société de l'information, le courrier électronique.* »



Jean-Michel Yolin. (animateur de la table ronde *Aspects juridiques*) Polytechnicien, Ingénieur général des mines. Président de la section Innovation et Entreprises au ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie. Auteur du rapport « Internet et entreprise : mirages et opportunités ». « *Le spam, c'est comme les « algues tueuses » en méditerranée : prises une par une elles ne sont pas très gênantes, mais leur prolifération anarchique et exponentielle risque d'étouffer toute vie dans l'océan* »

Philippe Gérard est administrateur juridique et réglementaire à la Commission européenne (Direction Générale Société de l'Information). Ses activités se concentrent sur le nouveau cadre réglementaire des communications électroniques, et notamment sur les questions de vie privée et de protection des données et, d'autre part, des questions de convergence/audiovisuel. Il traite notamment de la Directive 2002/58/CE sur la vie privée et les communications électroniques. Philippe Gérard est juriste, avocat de formation et est également maître de conférences aux Facultés Universitaires de Namur (Belgique).



Député de Loir-et-Cher depuis 1993, **Patrice Martin-Lalande** s'est notamment spécialisé dans les dossiers relatifs à la communication, à l'Internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Rapporteur spécial de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le budget de la Communication, Il est co-président du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'Internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique. Patrice Martin-Lalande a été chargé d'un rapport sur l'Internet et le développement de la démocratie parlementaire, qui a été présenté à la Conférence de Genève en septembre 2003. Il est également l'auteur du rapport au Premier ministre « L'Internet, un vrai défi pour la France » (1997). « *Il faut certes protéger le droit à la tranquillité des internautes et éviter qu'ils ne soient submergés de publicités et victimes d'une véritable pollution commerciale. Mais personne n'imagine notre société sans publicité. Le coût de collecte et d'élimination de la publicité papier, sans parler du coût environnemental de la fabrication du papier, doit nous inciter à privilégier la publicité électronique et à trouver des solutions pour traiter ce flux. J'espère que nous allons progresser vers la labellisation de la publicité pour en permettre le tri séparément des autres courriers, sans risque de confusion. Il faudra aussi sanctionner les cas de non-respect de cette labellisation afin d'assurer réellement le droit à la tranquillité des internautes.* »

- So Big : premier signe d'une collusion entre Spammers et Hackers ?

- Faut-il croire à l'hypothèse du club des « 200 méchants spammeurs » ?

- Que faire des anciens fichiers après la promulgation de la loi ?

- Les filtres bayésiens : enfin la panacée ?

- Le Spam va-t-il tuer l'e-mail gratuit ?

- Qui sont les sherifs qui gèrent les black-lists ?

- Bientôt des spammeurs condamnés en France ?

- Quelle sera l'efficacité de la nouvelle loi ?

- Doit-on craindre une législation américaine, au niveau fédéral ?

- Le meilleur ami du spammeur, n'est-ce pas moi ?

Les intervenants (suite) :



Cécile Alvergnat a acquis plus de vingt ans d'expérience professionnelle dans la communication et les services en ligne (télématique, Internet). Dès fin 83, elle fonde l'une des premières sociétés d'édition télématique et crée de nombreux services accessibles via Minitel qui ont depuis lors migré sur internet. Parallèlement, elle participe à l'ACSEL (Association pour le Commerce et les Services en Ligne) dont elle est membre du Conseil d'Administration. Dès 1986, elle lance GESTE (Groupement des éditeurs de services en ligne) regroupant l'ensemble des éditeurs de contenus (presse, télévision, radio, etc..) et dont elle est présidente d'honneur. Elle est également Déléguée Générale du Réseau Echangeur, destiné à promouvoir l'innovation et les usages intelligents de l'Internet auprès des acteurs économiques régionaux. Depuis 1999, elle est membre de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et du CST (Conseil supérieur de la télématique) depuis 2003. *« le spamming heurte de plein fouet les principes de protection des données personnelles »*

Etienne Drouard est avocat à la Cour (Cabinet Gide Loyrette Nouel). Il a participé en octobre 1999 au premier rapport de la CNIL sur le publipostage électronique, sous la direction de Mme Cécile Alvergnat, Commissaire. Co-auteur en janvier 2001 avec Serge Gauthronet du rapport de la Commission européenne « Prospection non sollicitée et protection des données personnelles ». Assiste depuis décembre 2001 le Communications Sub-Committee du Sénat américain sur les projets de loi fédérale anti-spam. *« La pertinence des lois anti-spam se mesure à leur capacité à distinguer le spam du marketing électronique. Tout amalgame entre ces deux notions serait une erreur juridique, économique et politique. La protection des personnes ne mérite pas la démagogie. »*



Matthieu Lerondeau est chargé de mission au Forum des droits sur l'internet qui est un organisme créé avec le soutien des pouvoirs publics, compétent sur les questions de droit et de société liées à l'Internet. Il a pour mission d'informer le public et d'organiser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les utilisateurs sur ces questions. Il comprend aujourd'hui près de 60 membres, organismes publics, associations et entreprises privées. *« Nous savons que la loi pour la Confiance dans l'économie numérique ne pourra enrayer à elle seule le phénomène du spamming. Elle vise plutôt à réguler les prospections commerciales par courriel, ce qui est évidemment nécessaire. Il est essentiel que les acteurs du monde entier se donnent les moyens de combattre ensemble le spamming. Ne pas agir à ce niveau reviendrait notamment à laisser condamner l'internet à l'engorgement et à abandonner la régulation du réseau aux technologies de filtrage. »*

Stéphane Marcovitch est délégué permanent de l'AFA (Association des fournisseurs d'accès et de services Internet) et ancien responsable de la division portails de Wanadoo.



François Bonneville est chef d'entreprise et créateur de la société ARICIA (fournisseur d'accès Internet). Il est également enseignant à l'Université de Besançon. *« Le spam est une marée noire qu'on ne pourra endiguer qu'en empêchant les serveurs « poubelles » de se connecter au réseau, ou en élaborant un nouveau protocole de communication pour le courrier électronique »*

Yves Roumazeilles (animateur de la table ronde *Quels impacts sur les métiers du marketing direct ?*) est le créateur du site SpamAnti.net et l'auteur de « L'encyclopédie du courrier électronique et du Spam ». Ingénieur ENSEIRB, il est responsable technique chez Quaternove SA et membre du Club Sénat.fr (animateur du thème « protection de la vie privée »). *« La lutte contre le SPAM entre dans une phase critique : l'attention du public se porte sur le sujet, les législations se mettent en place partout dans le monde. Soit le problème est rapidement réglé, soit le courrier électronique mourra rapidement »*

Marc Lolivier est délégué général de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD). Créée en 1957, elle fédère aujourd'hui plus de 300 entreprises. M. Lolivier occupe des fonctions au sein d'autres associations française et européennes notamment UFMD, CMD, EMOTA et la FEDMA, dont il est vice président. Il participe aux travaux de plusieurs instances officielles dans le domaine du droit de la consommation et protection des données. Titulaire d'un DEA en droit de la propriété intellectuelle et diplômé de l'Institut Français de Presse. *« Le spam est un problème qui concerne l'ensemble des acteurs de l'Internet et qui exige une mobilisation de tous : pouvoirs publics, professionnels et utilisateurs. La lutte contre le spam mérite cependant une analyse rigoureuse et méthodique du phénomène. Elle suppose notamment que l'on en identifie l'origine afin d'en traiter les véritables causes. L'action anti-spam ne doit pas simplement traduire l'expression d'un rejet. Son bien fondé repose sur la nécessaire différenciation entre le spam et les messages de prospection électronique licites et sur la capacité de lutter efficacement contre les spammeurs, tout en épargnant les entreprises agissant dans le cadre de la légalité. Il y va là de l'intérêt de tous ! »*



Les intervenants (suite) :



Valérie Papaud est directeur général de Wanadoo Data et présidente de la commission e-direct du SNCD (Syndicat National de la Communication Directe). Elle est tombée dans la « télématique » dès la première heure : vidéotex, audiotel puis Internet (1985 : création d'une SSII spécialisée dans la vente de serveurs vidéotex clés en main, 1992 : directeur du département télématique et multimédia chez VTCOM, dès 1994 développement des premières applications Internet pour le compte de l'opérateur téléphonique Nynex. Puis développement de la première plate-forme d'accès à Internet Wanadoo, 1999 : création de Wanadoo Data, la filiale marketing direct de Wanadoo).

Françoise Renaud est Directrice Marketing relationnel et nouvelles technologies de l'UDA (Union des Annonceurs), association fondée en 1916. Par définition, les annonceurs sont, comme donneurs d'ordres, à l'origine des opérations marketing (dont les e-mailings)



Jean-Rémi Gratadour est chargé de mission à l'Institut de Prospective de La Poste (Irepp) et co-auteur du Livre Blanc de l'Acsel-Irepp « Mille milliards d'e-mails » (septembre 2002).

*« Dans une boîte aux lettres saturée,
L'internaute ne fait plus distinction
Entre toutes les communications*

*Ô toi e-mail ancien Eldorado
C'est à une méduse et son radeau
Que tu ressembles tant tu prends l'eau*

*Car si dix spams par jour c'était crispant
Cinquante ! Cela devient exaspérant
Mais deux cents... Fichtre ! ce sera désolant. »*



Raphaël Jore, psychologue de formation, est titulaire du Mastère Marketing de l'ESSEC, fondateur du site Orientation.fr et gérant de SPLIO Développement, société spécialisée dans le routage d'emails, de SMS et de fax. « Il est vain de prétendre lutter contre le spam si l'ensemble des acteurs n'engage pas de façon ferme leur responsabilité à chaque opération et si l'on ne dispose pas d'outils répressifs vraiment efficaces en cas de plaintes. »

Priscilla De Loch est juriste à la Commission belge de la protection de la vie privée. Licenciée en droit, Diplôme d'études spécialisées en droit et gestion des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Coauteur du livre « Le commerce électronique européen sur les rails ? Analyses et propositions de mise en œuvre de la directive sur le commerce électronique ». « Le spam est un fléau qui s'étend au-delà de toutes les frontières et nécessite une collaboration de tous les pays pour l'endiguer. Il appartient à chacun, autorités de contrôle comme professionnels de le combattre par des actions concrètes en concertation avec les autres. »



Thierry Bouchard est le président de l'Observatoire API-PL des professions libérales depuis sa création en 1999. Diplômé Ecole Supérieure de Commerce et MBA à New York, il est consultant et délégué aux professions libérales du Centre National d'Enseignement à Distance. Chevalier dans l'Ordre des palmes académiques, membre du Club Sénat.fr, il a également été distingué par le magazine Newbiz (avril 2002) comme l'un des « 100 français qui font bouger la France ». « Tous les courriers électroniques ne sont pas des spams. Ce qui est difficilement tolérable, c'est la perte de temps et la mauvaise foi des spammeurs. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de faire condamner des spammeurs français par des Tribunaux de Commerce »